



Compte-rendu du conseil municipal du 28 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 septembre, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 21 septembre 2018

ORDRE DU JOUR

1. Affaires techniques - urbanisme – environnement

- 1.1. Subvention exceptionnelle à l'association « Le potager sous la dent »
- 1.2. Association à l'association Alliance Pec Isère
- 1.3. Demande d'attribution du fonds de concours pour la rénovation de l'éclairage public – TEPCV
- 1.4. Avenant au bail à construction « Le GAS » - OPAC 38 – Réhabilitation
- 1.5. Collecte, traitement et valorisation des déchets – déploiement des points de proximité
- 1.6. Cession au profit de la maison familiale et rurale – secteur les Vorses

2. Affaires financières

- 2.1. Réaménagement sur garanties d'emprunts OPAC de l'Isère
- 2.2. Remboursement des travaux de création de branchement sur le réseau communal d'assainissement collectif

3. Affaires juridiques

- 3.1. Avis de la commune sur le schéma départemental d'accueil des gens du voyage

6. Affaires sportives – vie associative

- 6.1. Subvention pour l'association FOCSKI (Froges Olympique Club de Ski)
- 6.2. Subvention à l'association « Papote »
- 6.3. Subvention 2018 – Association Capokaze
- 6.4. Subvention 2018 – Association Gresifablab

8. Affaires culturelles

- 8.1. Convention de partenariat avec Tetraktys pour le projet de coopération décentralisée « des Alpes aux Andes » pour le développement du tourisme de montagne dans le canyon du Chicamocha en Colombie

9. Ressources humaines

- 9.1. Tableau des postes créations – suppressions de postes

PRÉSENTS : Mmes. BARNOLA (à partir de la n° 062-2018), BOUCHAUD, BOURDARIAS, CAMPANALE, DEPETRIS, FRAGOLA, GEROMIN, GRANGEAT, GROS
MM. BOUKSARA, BRUNELLO, CROZES, DEPLANCKE, GAY, GIMBERT, LORIMIER, MULLER (à partir de la n° 062-2018), PEYRONNARD

ABSENTS : Mmes. BARNOLA (jusqu'à la n° 061-2018), BELIN DI STEPHANO, CHEVROT (pouvoir à Mme FRAGOLA), GODEFROY, MORAND (pouvoir à Mme. DEPETRIS), HYVRARD (pouvoir à Mme. BOURDARIAS),
MM. FORT (pouvoir à M. LORIMIER), GERARDO (pouvoir à Mme. CAMPANALE), LE PENDEVEN, GLOECKLE (pouvoir à M. PEYRONNARD), MULLER (jusqu'à la n° 061-2018), PAGES.

M. Vincent GAY a été élu secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le conseil municipal, conformément à l'ordre du jour, a pris les décisions suivantes :

1 - AFFAIRES TECHNIQUES - URBANISME - ENVIRONNEMENT

Délibération n° 058-2018 : Subvention exceptionnelle à l'association « Le potager sous la dent »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de soutenir cette association et approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 700 €.

Délibération n° 059-2018 : Association à l'association Alliance Pec Isère

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de soutenir cette association et approuve le versement d'une subvention de 500 €.

Délibération n° 060-2018 : Demande d'attribution du fonds de concours pour la rénovation de l'éclairage public – TEPCV

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- de demander un fonds de concours à la communauté de communes Le Grésivaudan en vue de participer au financement pour la rénovation de l'éclairage public à hauteur de 37 868.59 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toute formalité, accomplir toute démarche, signer tout document administratif ou comptable s'y rapportant, et plus généralement faire le nécessaire.

Délibération n° 061-2018 : Avenant au bail à construction « Le GAS » - OPAC 38 – Réhabilitation

Monsieur l'adjoint chargé de l'urbanisme rappelle qu'en 1985 la commune a consenti à l'OPAC 38 un bail à construction d'une durée de 55 ans dans le secteur « Le Gas » pour la construction de 46 logements individuels groupés et collectifs, en contrepartie d'un loyer unique de 576 106,81 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- proroger la durée du bail de 5 années supplémentaires à titre gratuit,
- donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents afférents à cet avenant.

Délibération n° 062-2018 : Collecte, traitement et valorisation des déchets – déploiement des points de proximité

Monsieur l'adjoint en charge des déplacements, des bâtiments et de l'énergie expose que la Communauté de communes Le Grésivaudan (CCG) s'est engagée dans une politique ambitieuse de gestion des déchets visant à réduire le déficit du budget annexe « Déchets » correspondant et à atteindre les objectifs environnementaux fixés par les pouvoirs publics.

Une étude d'optimisation du service de collecte a donc été lancée par la CCG afin de structurer le service tant sur les plans technique et financier qu'organisationnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- D'acter la collecte des déchets pour la commune de Crolles en tout apport volontaire.
- De désigner :
 - M. Marc BRUNELLO, en qualité d'élu référent de la commune de Crolles auprès de la communauté de communes Le Grésivaudan,
 - M. Allan PINELLE en qualité de technicien référent de la commune de Crolles auprès de la communauté de communes Le Grésivaudan.

Délibération n° 063-2018 : Cession au profit de la maison familiale et rurale – secteur les Vorses

Monsieur le Maire indique que la MFR a sollicité la commune car elle souhaite s'agrandir en construisant un atelier avec entrepôt et en aménageant un terrain de sport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- De céder les parcelles énoncées ci-dessus à l'institut MFR au prix de 25 € HT par m² pour une superficie d'environ 2000 m²,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la vente avec la Maison Familiale et Rurale de Crolles dans les conditions énoncées ci-dessus.

2 - AFFAIRES FINANCIERES

Délibération n° 064-2018 : Réaménagement sur garanties d'emprunts OPAC de l'Isère

Madame l'adjointe en charge des finances indique que l'OPAC de l'Isère a sollicité auprès de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement de 3 prêts référencés en annexe de la présente délibération, prêts initialement garantis par la commune de Crolles et dont le capital garanti restant dû s'élevé à 676 683,61 €, 36 533 € et 91 239,37 € soit un total de 804 455,88 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de réitérer la garantie de la commune pour les lignes de prêts réaménagées.

Délibération n° 065-2018 : Remboursement des travaux de création de branchement sur le réseau communal d'assainissement collectif

Madame l'adjointe aux finances expose aux membres du conseil municipal que Monsieur PHAN CHI TONG a dû entreprendre en 2017 des travaux sur la voie publique, afin de rendre conforme l'installation d'assainissement de son habitation située 292 rue de Mayard.

Compte tenu de la nature de ces travaux et de leur antériorité au regard du transfert de la compétence eau et assainissement à l'intercommunalité, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- De rembourser à Monsieur PHAN CHI TONG la somme de 1 922,95 € ;
- Cette dépense sera portée au budget principal de la commune de Crolles, au compte 678 « charges exceptionnelles ».

3 - AFFAIRES JURIDIQUES

Délibération n° 066-2018 : Avis de la commune sur le schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2018-2024 confirme la nécessité de disposer d'une aire de grand passage sur le territoire du Grésivaudan, celle initialement prévue à Crolles ne pouvant être considérée comme telle au regard de sa capacité d'accueil.

La commune de Crolles ayant rempli sa mission autant que faire se peut au vu des contraintes et recours intentés contre le projet, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de prendre acte des prescriptions de futur schéma départemental d'accueil des gens du voyage imposant au territoire du Grésivaudan de disposer d'une aire de 150 à 200 places.

6 – AFFAIRES SPORTIVES – VIE ASSOCIATIVE

Délibération n° 067-2018 : Subvention pour l'association FOCSKI (Froges Olympique Club de Ski)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, attribue une subvention de 700 € à l'association FOCSKI.

Délibération n° 068-2018 : Subvention à l'association « Papote »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de verser une subvention de 1000 € à l'association « Papote », répartie comme suit :

- 500 € au titre du fonctionnement ;
- 500 € à titre exceptionnel afin de contribuer à l'organisation à Crolles ou pour les crollois des actions de soutien à la parentalité de cette association.

Délibération n° 069-2018 : Subvention 2018 – Association Capokaze

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'accompagner cette association dans son développement et de lui attribuer une subvention de 3000 € répartie comme suit :

- 1 500 € au titre du fonctionnement,
- 1 500 € à titre exceptionnel.

Délibération n° 070-2018 : Subvention 2018 – Association Gresifablab

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de verser une subvention de 500 € à l'association Grésifablab.

8 – AFFAIRES CULTURELLES

Délibération n° 071-2018 : Convention de partenariat avec Tetraktys pour le projet de coopération décentralisée « des Alpes aux Andes » pour le développement du tourisme de montagne dans le canyon du Chicamocha en Colombie

Monsieur le Maire explique que, grâce aux contacts créés dans la région du Santander via le projet Crolles-Zapatoca et à une connaissance désormais plus fine du territoire, l'association Tétraktys, à la tête d'un consortium d'ONG franco-colombiennes (incluant le Cluster Montagne) a pu déposer un projet pour le développement du tourisme de montagne dans le canyon du Chicamocha, dans le cadre d'un appel à projet de l'Agence Française de Développement (AFD).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Tétraktys pour le projet de développement du tourisme de montagne dans le Canyon du Chicamocha, cofinancé par l'Agence Française de Développement.

9 - RESSOURCES HUMAINES

Délibération n° 072-2018 : Tableau des postes créations – suppressions de postes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de modifier le tableau des effectifs de la commune afin de permettre de prendre en compte l'évolution de la carrière des agents de la collectivité.



La séance est levée à 22 h 50



Philippe LORIMIER
Maire de Crolles